

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Déploiement de la signalisation d'information locale des exploitations réalisant de la vente ou des visites pédagogiques sur site
PORTEUR DE PROJET	Communauté d'agglomération Rochefort Océan
FICHE-ACTION	FA N°06 - Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Emilie LE ROY
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Emilie LE ROY
RÉSUMÉ DU PROJET	En 2017, dans le cadre du site classé, la Préfecture a ordonné la dépose des panneaux publicitaires incluant ceux des producteurs pour qui la vente directe représente l'une des principales sources de revenus. Suite à cette décision, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) a décidé de porter et de coordonner une opération collective de définition et de mise en place d'une signalétique fermière routière dans le but de soutenir les exploitations nourricières et/ou accueillant du public. Le projet concerne le jalonnement de panneaux signalétique depuis les routes départementales jusqu'aux fermes et s'inscrit dans un plan de communication du Projet Alimentaire Territorial, destiné à donner de la visibilité aux fermes. Après une première campagne, qui s'est déroulée entre 2022 et 2024 et qui a concerné 14 fermes, la CARO envisage d'implanter des panneaux de signalisation pour 5 nouvelles exploitations en 2025.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	21 976,90 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	14 914,86 € de FEADER (soit 80% du montant HT éligible)
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Sébastien BOURBIGOT, Claude MAUGAN, Bruno BESSAGUET, Thierry LESAUVAGE, Isabelle GIREAUD, Lionel PACAUD, Alain BURNET, Lydie DEMENE

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	SAINT COUTANT LE GRAND, TONNAY CHARENTE, BREUIL-MAGNÉ

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Contexte : ○ En 2018, seul 4% du marché de l'alimentation de la CARO est capté par des producteurs, hors magasin (étude DAAC). Ce constat plaide pour une relocalisation de l'agriculture et le maillage territorial des points de vente des produits issus de l'agriculture locale. ○ Les producteurs en circuits courts vendent le plus souvent sur le siège d'exploitation (30%) généralement situés à distance des centres urbains (contre 16% sur les marchés et 10% dans les restaurants commerciaux). En outre, ils disposent de peu de moyens de communication (Sources : enquête de la CARO auprès des producteurs en 2024). ○ Suite à la dépose des panneaux publicitaires dit non réglementaires, ordonnée par la Préfecture en 2017 en raison du site classé, les producteurs locaux situés dans ce périmètre ne possédaient plus de supports pour indiquer au grand public leur point de vente sur l'exploitation. ○ La CARO a ainsi missionné la Chambre d'agriculture pour étudier les besoins en signalétique routière des fermes agricoles et aquacoles en vente directe, mais aussi celles du nouveau réseau des fermes pédagogiques. Description du projet : Suite à la réalisation de l'étude des besoins, la CARO a proposé de prendre en charge la maîtrise d'ouvrage et le portage financier de l'opération, sur le territoire, afin de mieux articuler l'accompagnement des producteurs avec la démarche alimentaire (PAT) mais aussi dans l'objectif de permettre à tous les producteurs l'obtention d'une signalétique harmonisée répondant aux contraintes paysagères et aux attentes de sécurité routière et de réglementation de la SIL.

	Le projet concerne le jalonnement de panneaux signalétique (indiquant le type de productions) depuis les routes départementales jusqu'aux fermes et s'inscrit dans un plan de communication du Projet Alimentaire Territorial, destiné à donner de la visibilité aux fermes. Il nécessite une étude de définition des besoins en panneaux (CA1779), puis une série de consultations auprès des mairies concernées, de la DREAL, du Département, de la CARO, sur le choix des implantations qui évite à chacun des producteurs des démarches fastidieuses. Après une première campagne, qui s'est déroulée entre 2022 et 2024 et qui a concerné 14 fermes, la CARO envisage d'implanter des panneaux de signalisation pour 5 nouvelles exploitations en 2025. <u>Les fermes concernées en 2025 :</u> ○ La ferme des Sauzets à Breuil-Magné : production laitière, veaux de lait et élevage de porcs fermiers ○ L'exploitation Laurent CERF à Saint Coutant le Grand : viande charolaise ○ O légumes naturels à Tonnay-Charente : maraîchage ○ Les maraîchers du chêne Vert à Tonnay-Charente : maraîchage ○ Guignouard Valentin à Tonnay-Charente : Viande de bœuf, de veau et produits transformés
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	<u>Les objectifs du projet :</u> • Signaler au grand public, les exploitations ouvertes au public • Faciliter l'accès aux fermes par un ensemble de panneaux routiers mis en place à partir des voies départementales • Structurer la communication liée à la vente directe par une signalétique homogène • Faciliter les relations producteurs/consommateurs et des relations de réseaux entre producteurs • Rendre visible la production fermière sur le territoire • Sauvegarder les revenus des agriculteurs et soutenir l'activité économique rurale

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Coordination du projet : Chargée de mission PAT Suivi des travaux : une technicienne CARO Prestation de services pour la définition des besoins : un agent de la chambre d'agriculture
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Recours au marché à bon de commande : fourniture et pose de signalisation verticale et/ou horizontale
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Modalité de suivi : nombre de fermes Livrable : bilan avec photos géolocalisées des différents panneaux implantés

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/01/2025	Au 31/12/2025

La tranche 1 de l'opération a été accompagnée par le programme LEADER 2014-2020 du GAL Rochefort Océan Pas d'incitativité de l'aide car hors régime d'aide d'état → La signalétique vise à identifier les producteurs pratiquant la vente directe auprès de la population locale. L'opération revêt un caractère purement local.

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Fourniture et pose de signalétique	18 643,57€	FEADER	14 914,86€
			CARO	3 728,71€
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	18 643,57€	<i>Sous-total assiette GAL</i>	18 643,57€
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Etude (définition des besoins)	3 333,33€	CARO	3 333,33€
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	3 333,33€	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	3 333,33€
Total		21 976,90 €	Total	21 976,90 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le 21/03/2024 à la CARO (de 14h à 16h)	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Dominique DUPUIS	CARO - Chargée de mission Circuits courts et PAT
	Aude POINEUF	CARO / CCBM - Chargée de Mission Elevage
	Amandine MASSE	CARA - Responsable du service agriculture & alimentation
	Jérémy ALVAREZ	CARA - Chargé de développement agricole et ostréicole
	Eszter SIMON	CCIO - Chargée de mission Alimentation
	Jérôme POHU	CCIO - Coordinateur agriculture durable et alimentation
	Chrystelle CERVONI	CD17 - Chef du service Aménagement Rural, Agriculture et Forêt
	Juliette BERNARD	CD17 - <i>Chargée de mission agricole</i>
	Léa GAUTRONNEAU	GAL LR
	Laura DUPUY	GALIEC
	Ines WAEYAERT	GALIEC
	Julie CHAUVIN	GALIEC
	Emilie LE ROY	GALIEC
	Cristelle COUZON	GALIEC
	Bruno BESSAGUET	CARO - Vice - Président en charge du PAT
	Dominique MARION	Membre de GAL - Fédération Régionale Agriculture Bio NAQ
	Fabienne GACHIGNAT	Membre de GAL - Agricultrice
	Delphine PARIS	ADCR Services

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'articule avec le plan de communication du PAT Rochefort et Marennes, dans le prolongement de « l'Annuaire des producteurs et des produits emblématiques » et prochainement d'une carte interactive sur les produits alimentaires de proximité sur le territoire. La signalétique fermière est une opération collective mise en place par la CARO, pour baliser les fermes qui pratiquent la vente directe et/ou accueillent du public à la ferme, à partir des routes départementales.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Bien qu'il s'agisse de la tranche 2 du projet, le caractère innovant du projet réside dans la coordination entre partenaires institutionnels pour valoriser les produits du terroir, dans le respect du paysage et des normes de la signalétique routière , ainsi que pour éviter des démarches administratives fastidieuses à chacun des producteurs.	2/5

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension partenariale	Oui	La CARO a missionné la chambre d'agriculture pour définir les besoins en termes de signalétique routière. Dans la cadre de cette opération, la CARO, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Etat et les Communes, les producteurs, assure la maîtrise d'ouvrage et l'entretien. L'implantation des panneaux est choisie en accord avec le CD17 et sur consultation des mairies et de la DREAL après un premier repérage réalisé auprès des producteurs. Des conventions sont signées entre : - La CARO et le CD17 : convention d'occupation du domaine public départemental - La CARO et les producteurs : convention de partenariat Le projet est en articulation avec le réseau des fermes pédagogiques (aujourd'hui 7 fermes) destiné à s'étendre pour les visites des classes - de la maternelle aux lycées-, des centres de loisirs et du grand public, sur la CARO et la CCBM. L'accompagnement du projet permet de vérifier que les conditions d'accueil et d'accessibilité de la ferme sont acceptables pour la venue du public, ce qui peut donner l'occasion de développer un conseil en appui sur la valorisation des abords de ferme ou une aide à l'équipement.	6/10
---------------------------	-----	--	------

Caractère structurant	Oui	Le projet vise à • Développer auprès des consommateurs, résidents ou visiteurs, la visibilité et l'accessibilité des fermes • Prolonger l'opération de réseau des fermes pédagogiques et le plan de communication du PAT • Soutenir l'activité de vente directe sur le territoire et développe le maillage de circuits courts sur le territoire Dans le cadre de la convention CARO/producteur, la CARO assure l'entretien pendant une durée de 10 ans. Cette opération couvre le territoire de la CARO et pourrait être facilement transposable à un autre territoire.	3+1/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet sera financé. L'effet levier n'est pas évident à démontrer. Néanmoins, les aides perçues impactant l'ensemble du budget de l'EPCI, l'accord de cette aide permettra de financer d'autres projets.	2,5/5
Dimension environnementale	Non		
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		
Total			14.5/25 soit 58%
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 12,5/25			

Avis du comité technique

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante :** la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence pour peu que le caractère innovant du projet soit validé.
- **Dimension partenariale :** la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère structurant :** La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide :** la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique semble **conforme à la proposition de jurisprudence**.

Analyse et décisions en séance de GAL du 14/10/2025

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	2/5
Dimension partenariale	Oui		6/10
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2.5/5
Dimension environnementale	Oui		/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			14.5/25 soit 58%
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 12.5/25			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Iles AGRICLIM
PORTEUR DE PROJET	RAIA
FICHE-ACTION	6
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Naïla Bedrani raia.association@gmail.com
RÉSUMÉ DU PROJET	Le projet participatif ILES AGRICLIM vise à étudier l'impact du changement climatique sur la production alimentaire des îles d'Oléron, Aix et Madame. Sa valeur ajoutée réside dans une approche co-construite impliquant citoyens, professionnels et chercheurs, la comparaison inter-îles, et la recherche de solutions pour l'adaptation et la souveraineté alimentaire insulaire. Ce projet s'inscrit dans les valeurs de l'éducation populaire, de cohésion sociale et de transition écologique. Les résultats attendus incluent des livrables numériques accessibles au grand public, des rapports et articles scientifiques, un événementiel de fin de projet et une médiation culturelle.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	91 332 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	48 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	Michel Parent, président de la CCIO, Emilie Marriot, coordinatrice du CPIE-Association IODDE

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Le projet ILES AGRICLIM va se dérouler dans les îles d'Oléron, Aix et Madame. Les bénéficiaires directs sont les acteurs insulaires (agriculteurs, organisations professionnelles, associations, collectivités locales) de ces trois îles, engagés dans le projet. La coopération avec les îles bretonnes engagées dans un projet portant les mêmes questionnements permettra d'enrichir le projet ILES AGRICLIM tout au long de sa réalisation, par l'échange d'expériences, la prise de recul et la montée en compétence collective. Plus largement, les résultats du projet et sa méthodologie pourront bénéficier aux acteurs des territoires littoraux, aux acteurs de la recherche, de l'enseignement, et du développement agricole.

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Entre 2018 et 2022, le RAIA a porté un projet de recherche-action (SOFIANE ; https://raia-iles.fr/projet-de-recherche/) en collaboration avec une équipe de recherche pluridisciplinaire. Ce projet portait sur la caractérisation des dynamiques socioprofessionnelles agricoles dans les îles de l'Ouest français et l'analyse de leurs particularités sociales, économiques, environnementales et politiques. L'analyse des systèmes agri-alimentaires des îles de la façade atlantique française a permis d'identifier des leviers de maintien et de développement durables de ces activités. Fort de cette première expérience et préoccupés depuis longtemps par les conséquences du changement climatique, les acteurs insulaires, de Bréhat à Oléron, qui coopèrent au sein du RAIA, souhaitent que ce dernier poursuive ses activités de recherche participative, afin d'appuyer son action sur des concepts et données solides, récents et objectifs. Le RAIA et ses membres observent avec attention les travaux menés par le CEREMA, les comités régionaux sur le changement climatique (Acclima Terra en Nouvelle Aquitaine, Haut Conseil Breton pour le Climat), la feuille de route Neo Terra de la Région Nouvelle Aquitaine ou encore des initiatives de recherche-action menées sur les îles vendéennes sur l'évolution du trait de côte (ex : projet ODySéîles). Après différentes réunions et un séminaire de travail à l'occasion de la dernière Assemblée Générale du RAIA (mars 2024), la conclusion a été unanime : face aux enjeux du changement climatique, les îles de la façade atlantique se doivent de réfléchir à leur avenir et, notamment, à celui de leur capacité de production alimentaire. Une équipe composée de membres du RAIA et de chercheurs en hydrologie, climatologie, agronomie et sciences sociales s'est constituée au cours de l'année 2024 pour mener à bien ce

	travail. Les agriculteurs, les associations et les collectivités qui portent des politiques agricoles, notamment au travers des Projets Alimentaires Territoriaux, se sont mobilisés. Le RAIA souhaite porter ce projet de manière participative, afin de poser des diagnostics et coconstruire des perspectives pour l'avenir. Une première équipe est réunie depuis début 2025 à l'échelle des îles bretonnes, dans le cadre du projet ENEZ BZH. L'équipe du projet ILES AGRICLIM rassemble des acteurs publics, associatifs et agricoles des îles d'Oléron, Aix et Madame qui souhaitent développer une approche comparable sur leurs territoires, en s'appuyant sur le partage d'expérience et de résultats tout au long du projet avec l'équipe bretonne.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Le projet aura pour objectif de répondre à cinq questions : Q1 - Quels sont les futurs possibles des îles d'Oléron, Aix et Madame en termes de climat et d'interface avec la mer, sur la base d'une contextualisation des scénarios, modèles et données disponibles ? Q2 - Quels sont les vécus des agriculteurs de ces îles vis à vis des changements, y compris en retour d'expérience des derniers événements intenses (sécheresse 2022, pluviosité 2023-2024, tempêtes...) ? Q3 - Quelles est la viabilité des systèmes d'exploitation insulaires actuelles face à ces futurs possibles et compte tenu de ces vécus ? Q4 - Quelles perspectives (techniques et organisationnelles des productions) sont envisageables, en lien avec les filières, les territoires et les consommations ? Q5 - Quels enseignements offrent la comparaison et la mise en réseau de ces trois îles avec les îles bretonnes qui portent une démarche similaire ? (compréhension, imagination, partage, diffusion) ? Le projet sera découpé en quatre phases pour lesquelles la coopération avec l'équipe bretonne sera activée à chaque fois : P1 : Consolidation des partenariats et de la méthodologie. Constitution d'un comité de pilotage et élaboration d'une charte. P2 : Diagnostic. Caractérisation de la situation actuelle, recueil de données prédictives et modélisation des changements biogéochimiques et climatiques. Etude de l'appréhension de ces changements chez les professionnels. Ateliers de diagnostic partagé et édition d'un atlas numérique. P3 : Prospectives. Exploration des futurs possibles, comparaison, mises en perspective sociotechniques et systémiques, et ateliers intersectoriels et inter-îles. P4 : Préconisations – Formulation, production de rapports, diffusion – Restitution des résultats lors d'événements culturels. L'innovation réside à la fois dans l'échelle de travail (les îles de l'atlantique) et dans l'approche qui vise à croiser climatologie et

	géomatique avec les sciences sociales, autour de perspectives participatives. Le dispositif de recherche-action et de coopération a ainsi pour but de produire des connaissances par et pour les acteurs concernés, au sujet des effets du changement climatiques sur les activités agricoles et alimentaires dans les îles.
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Porteur du projet, le RAIA apporte son savoir-faire et ses compétences à faire vivre et animer le projet dans une dynamique de réseau inter-îles. Du temps de travail salarié (20% d'un ETP) et de l'investissement bénévole sont envisagés pour la gestion administrative, la coordination du projet et l'expertise en sciences sociales. Plusieurs chercheurs sont également mobilisés ou en voie de l'être au sein de l'Université de La Rochelle (laboratoire LIENSs) et de l'Institut Agro de Rennes (UMR SAS de l'INRA). Le recours à la prestation de service permettra de conforter le projet par un appui en expertise géomatique et par la valorisation graphique et l'impression de livrables. Une médiation culturelle pour valoriser les résultats du projet et le processus de réalisation du projet est également envisagée.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Consommables pour l'impression de livrables et l'organisation d'événementiels.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Le projet prévoit plusieurs modalités de suivi et livrables : Un COPIL qui se réunira tous les deux mois et qui produira un rapport d'étape chaque année. Deux mémoires de stage de Master 2. Une plaquette d'information. Un blog alimenté au fil de l'eau. Les comptes rendus des ateliers et perspectives et des échanges inter-régionaux. Une conférence de fin de projet et un rapport final incluant des préconisations. La réalisation de la médiation culturelle.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/09/2026	Au 30/09/2028
INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET	

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
(Poste de) dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentielle ment retenues pour le GAL	Salaires et charges	29 435 €	FEADER	48 000 €
	Gratifications des stagiaires	8 040 €		
	Forfaits cout indirects et défraiement salariés et stagiaires	7 120 €		
	Accompagnement par les partenaires SARDIM et Batzisseuses	5 000 €	Fonds propres RAIA	14 696 €
	Frais de mission chercheurs et bénévoles	2 000 €		
	Médiation culturelle par le théâtre	6 100 €		
	Frais de diffusion et valorisation (vulgarisation scientifique, graphisme, impressions, évènementiel de fin de projet)	5 000 €		
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	62 696 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	62 696 €
Dépenses potentielle ment non retenues pour le GAL (écartées)	Bénévolat	28 637 €	Fonds propres RAIA	28 637 €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	28 637 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	28 637 €
Total		91 332 €	Total	91 332 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mardi 2 septembre 2025 - visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Porteurs de projet	
	Naila Bedrani	Chargée Animation du Réseau Agricole des Îles Atlantiques
	Christophe Cudennec	Membre du RAIA chercheur à l'institut Agro de Rennes
	Georges Birault	Président du RAIA
	Daniel Joniot	Trésorier du RAIA
	Valérie Bonnassieux	Administrateur du RAIA
	Nicolas Toupont	Membre du RAIA
	André Fiquet	Administrateur – RAIA et secrétaire du GEDAR
	Evalueurs	
	Gabriel Montrieux	Chercheur à l'université de La Rochelle
	Jérôme Puhu	Coordinateur du service Agriculture durable et alimentation - CCIO
	Juliette Bernard	Chargée de mission agricole, Direction Environnement et mobilité – Département de la Charente-Maritime
	Emilie Mariot	Coordinatrice – CPIE Marennes Oléron – Association IODDE
	Fabrice Thibaudeau	Elu de la Chambre d'agriculture de la Charente-Maritime
	Techniciens	
	Christine Frouin	Chargée de mission Fonds européens et territoires, Direction des Fonds européens – Région Nouvelle-Aquitaine
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projets - CCIO-CCBM
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes-Oléron et coordinateur de la stratégie Îles et Estuaires Charentais
	Cristelle Bouchalais-Couzon	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO
	Emilie Le Roy	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO

	Caroline Fosset	Chargée de programmes européens - Service accompagnement et financement de projets - Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale - CARA
	François Amand	Directeur du service accompagnement et financement de projets - Direction des politiques contractuelles et de l'ingénierie territoriale - CARA

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	La cohérence territoriale s'établit à plusieurs niveaux. <u>Géographique</u> . D'une part, sur le territoire Îles et Estuaires Charentais où l'étude sera menée en parallèle sur 3 îles :Oléron, Aix et Madame; d'autre part, sur la façade atlantique dans la mesure où la même série d'études a été menée sur des îles bretonnes. <u>Adaptation au changement climatique</u> . L'étude s'inscrit en cohérence avec les PAT portés par les EPCI qui visent, notamment, à accompagner l'adaptation des systèmes agricoles au changement climatique.	Critère rempli
Dépenses salariales	Oui	Les dépenses salariales du projet financeront une partie d'un poste existant au sein de l'association et cibleront le temps de travail consacré au projet Îles AGRICLIM. La chargée d'animation aura pour mission d'impulser l'étude, d'en assurer le suivi et la coordination jusqu'au terme du projet. Les résultats de l'étude, notamment parce qu'ils seront co-construits avec les acteurs du territoire, auront un impact fort sur l'adaptation au changement climatique des systèmes agricoles.	Critère rempli
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'étude Îles AGRICLIM est la première étude d'envergure sur l'adaptation au changement climatique des activités agricoles menées sur les territoires îliens. De plus, elle vise à croiser plusieurs champs disciplinaires : climatologie, géomatique, sciences sociales et agronomie	4/5
Dimension partenariale	Oui	D'une manière générale, la dynamique de réseau inter-îles portée par le RAlA appuie la forte dimension partenariale du projet. De manière spécifique, l'étude associe les collectivités locales (EPCI, notamment), mobilise quatre chercheurs de l'institut Agro de Rennes avec une prévision d'élargissement de l'équipe avec des chercheurs de l'université de La Rochelle, et des professionnels du territoire. Plus précisément, le projet vise à faire dialoguer société civile et acteurs de la recherche académique. Les retours des acteurs constitueront une part importante des résultats.	OP3 : 10 /10
Caractère structurant	Oui	Les résultats de l'étude, notamment les mises en perspectives sociotechniques et systémiques et les préconisations attenantes, répondront à un besoin de maintien et d'adaptation durable des activités agri-alimentaires sur les îles. L'étude, qui relève d'un dispositif de recherche-action, produira des données solides et objectivées. Les connaissances produites pourront être utilisés par les acteurs concernés. La qualité de la méthodologie universitaire renforce la solidité du projet et son caractère transposable. L'étude pourra en effet être regardée par les territoires littoraux.	5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère décisif de l'aide	Oui	Le RAIA est une association financée par des fonds publics et par ses adhérents. L'étude ne sera menée que si l'association trouve des financements complémentaires. D'où sa présente candidature à des fonds FEADER-Leader.	5/5
Dimension environnementale	Non	NA	10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	NA	Bonus : 0 ou 3 points
Total			24/25 soit 96%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 15/25			

Avis du comité technique

Le comité technique fait remarquer que les résultats de l'étude pourraient être portés à connaissance des acteurs du monde de l'ostréiculture/aquaculture

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante :** la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- **Dimension partenariale :** la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence. Le projet est construit avec les partenaires et sa réalisation dépend également du partenariat.
- **Caractère structurant :** La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide :** la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Dimension environnementale :** Pas d'évaluation de ce critère comme c'est rendu possible pour les études et les financements de poste.

La note proposée par le comité technique semble **conforme à la proposition de jurisprudence**.

Analyse et décisions en séance de GAL du 14/10/2025

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		10/10
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		5/5
Dimension environnementale	Oui		10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			24/25 soit 96%
Minimum pour être sélectionné :60% de la note maximum, soit : 15/25			

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Extension de l'atelier de transformation du lait
PORTEUR DE PROJET	Earl Le Pelard, Paul et Adiza Mousset, Saint-Martin, 17600 Le Gua
FICHE-ACTION	FA 6 - Alimentation durable, agriculture locale et circuits courts
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence Bobillon – CCIO/CCBM
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Paul Mousset
RÉSUMÉ DU PROJET	L'EARL De Pelard, représenté par Paul Mousset, souhaite développer son activité de transformation de lait tout en poursuivant la commercialisation de ses fromages en circuit court. Pour ce faire, les capacités d'affinage et de stockage doivent être augmentées avec la construction d'une extension qui accueillera une chambre froide, un espace d'affinage et une étuve à yaourt. Ce dispositif permettra d'augmenter les volumes de production et de mieux gérer le stock et d'étaler les ventes sur une période plus longue. Engagée dans une production et une commercialisation locale, l'exploitation a obtenu le label « + de 17 dans vos assiettes », est référencée sur manger17.fr ainsi que sur le site dédié à la restauration collective Agrilocal17.
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	118 523,80 € HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	35 000,00 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	RAS

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Ce projet de développement de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles aura un impact au niveau communal et intercommunal. D'une part, il contribue au maintien d'une activité agricole sur le marais ; d'autre part, il favorise le développement d'un circuit court de produit alimentaire laitier.
PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	L'Earl De Pelard est une exploitation agricole familiale sur laquelle plusieurs générations se sont succédées. Paul Mousset, l'actuel exploitant, a succédé à son père en 1993. L'élevage de vaches laitières domine avec une production de 468 000 litres de lait en 2023 dont une partie est vendue à la laiterie de Surgères. Pour cela, l'exploitation respecte le cahier des charges de la charte AOP Beurre Poitou-Charente visant, notamment, l'autonomie fourragère et protéique. La zone de pâturage des vaches s'établit dans le marais de la Seudre au printemps et à l'automne et autour de l'exploitation le reste de l'année. D'une manière générale, l'exploitation s'inscrit dans le MAEC marais (Mesure agro-environnementales et climatiques) en mesure niveau 2 (code mesure NA_MACH_MHU2) depuis 2023 et pour une période de 5 ans. 61 ha de prairie sont engagés dans ce dispositif contribuant à maintenir l'élevage extensif dans le marais, à développer le pâturage, préserver la biodiversité et maintenir la prairie. De plus, la ferme accueille des élèves de l'école d'ostéopathie animale de Meschers. Adiza Mousset, épouse de Paul, est devenue salariée de l'exploitation il y a 2 ans et développe depuis une activité de transformation du lait. 31 000 litres issus de l'exploitation ont été transformés en 2023. Ses yaourts, fromages blancs, fromages frais affinés, les gabirottes (fromage à cuisiner) et la tomme de la Seudre sont vendus sur des marchés locaux et à la ferme. Les gabirottes sont régulièrement achetées par les restaurants collectifs, notamment scolaires, car ils complètent les repas végétariens. Parallèlement, Paul et Adiza Mousset organisent un marché de producteurs locaux sur leur exploitation, le 2^{ème} vendredi de chaque mois d'avril à septembre. Ils accueillent des producteurs locaux, notamment, un maraîcher, un apiculteur, un producteur de volailles et d'œufs, une crêperie ambulante. Adiza Mousset a édité un livret de recette des gabirottes.

Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Objectifs : Obj. 1 : Augmenter et diversifier la production de produits laitiers transformés La production est aujourd'hui limitée par l'exigüité de l'atelier de transformation et un matériel trop petit : le matériel d'affinage est utilisé au maximum de sa capacité tout comme les petites chambres froides. Avec pour objectif de transformer 45 000 litres de lait/an, soit une augmentation de 31%, la construction d'une extension en continuité de l'actuel atelier de fabrication est nécessaire. Cette extension comprendra 2 chambres d'affinage (pâte fleurie et tommes), une chambre froide de grand volume, une étuve à yaourts ainsi qu'un espace de stockage des emballages. Le laboratoire de fabrication du fromage gagnera en surface et un atelier de fabrication de yaourts sera installé avec une conditionneuse à yaourts. La consommation supplémentaire d'électricité sera assurée via des panneaux solaires en autoconsommation. Une diversification de la production de fromage pourra alors être mise en œuvre. Des créations pourront être plus facilement expérimentées. Obj. 2 : Assurer de meilleures conditions de travail Aujourd'hui, la production et la commercialisation sont en flux tendus. Le gain de nouveaux espaces d'affinage et de stockage permettra de conserver des fromages afin d'étaler les ventes et ainsi de répartir la charge de travail sur une plus longue période de l'année. Le maintien de l'emploi pourra être assuré, et un emploi supplémentaire pourra être envisagé. Résultats escomptés : Une production de fromage augmentée et diversifiée Maintien d'un emploi salarié pour la fromagerie – peut-être une embauche Pérennisation de l'activité en vue de sa transmission Public : Cible : l'exploitant/salarié-e Final : les consommateurs locaux, la restauration collective
--	--

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Auto-construction : l'exploitant construira le bâtiment concernant la maçonnerie. Une entreprise assurera les travaux électriques, le câblage, la pose des cloisons (panneaux sandwich) et installera les groupes froid.

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	Matériaux de construction, groupe moteur froid.
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	Preuve de la réalisation du projet : le bâtiment effectivement construit comprenant deux chambres d'affinage, chambre froide et une étuve à yaourts.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/04/2024	Au 30/09/2025

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Achat de matériaux en vue de la construction d'un bâtiment (maçonnerie, charpente, matériaux, couverture, etc.)	15 409,80 € HT	Département 17	8 750,00 €
	Achat de groupes froid électriques	69 744,00 € HT	Volet territorial des fonds EU	35 000,00 €
	Conditionneuse à yaourts	33 370,00 € HT	Auto financement	74 773,80 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	118 523,80 € HT	<i>Sous-total assiette GAL</i>	118 523,80 € HT
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		118 523,80 € HT	Total	118 523,80 € HT

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Mercredi 16 octobre 2025 – 15h30-17h Ferme de Pelard, route des Sauniers, Saint-Martin, 17600 Le Gua	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Aude Poinéuf	Chargée de mission élevage – Marais de Brouage – CCBM/CARO
	Pauline Germanaud	Cheffe de projet Marais salés de l'estuaire de la Seudre – CCBM/CARA
	Chrystelle Cervoni	Cheffe du service Agriculture Forêts et Paysages – Direction de l'environnement et de la mobilité – Département de la Charente-Maritime
	Juliette Bernard	Département de la Charente-Maritime
	Dominique Marion	Administrateur de la Fédération régionale d'agriculture biologique de Nouvelle-Aquitaine et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Delphine Dufour-Fras	Elue de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et membre du GAL Îles et Estuaires Charentais
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes-Oléron et coordinateur de la stratégie Îles et Estuaires Charentais
	Laura Dupuy	Assistante Fonds européens, PETR Marennes-Oléron
	Emilie Le Roy	Fonds européens et financement des projets, Service financement des projets et contractualisation – CARO
	Florence Bobillon	Chargée d'accompagnement des porteurs de projet – CCIO-CCBM

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit dans les PAT des collectivités territoriales de la zone Îles et Estuaires Charentais (CARA et CARO).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	Ce projet vise à rendre résiliente une exploitation laitière face aux difficultés de la filière en lui permettant de se consolider sur la base de circuits courts bénéficiant à la population du territoire via notamment la restauration collective, tissant ainsi des liens économiques locaux. De plus, le produit « La Gabirotte », fromage à cuire utilisé dans les repas végétariens des collectivités, est innovant sur le territoire.	4/5
Dimension partenariale	Oui	L'EARL De Pelard tisse un réseau de partenaires locaux incluant une démarche qualité. Tout d'abord, elle s'inscrit dans les démarches qualité initiées par le Département de la Charente-Maritime (Label +de17 dans vos assiettes, agri17). Elle participe au dynamisme agricole et alimentaire local via l'organisation de marchés à la ferme et la participation à des marchés locaux et s'est positionnée pour fournir le futur magasin de produits locaux du Gua. Elle travaille avec la restauration collective en fournissant des produits adaptés. Enfin, elle mobilise les citoyens lors de campagnes de crowdfunding.	8 /10
Caractère structurant	Oui	Ce projet permettra de renforcer le potentiel de transmission de la ferme en pérennisant son outil de transformation. Cela stabilisera ses débouchés à valeur ajoutée sur le long terme, permettant à la ferme d'être moins dépendante du marché laitier et augmentant ainsi les chances de transmission de l'exploitation. L'approvisionnement de la restauration collective est un élément structurant. D'une manière générale, la pérennisation de l'exploitation est renforcée par l'ensemble des actions menées.	3/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'aide est un soutien à l'investissement. Elle permettra au porteur de projet de ne pas répercuter les coûts de structure sur le prix de vente des produits. Néanmoins, quoi qu'il en soit, le projet sera mis en œuvre.	2,5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Dimension environnementale	Oui	Le projet fonctionnera grâce aux EnR avec la production et l'auto-consommation de l'électricité via l'installation de panneaux solaire. De plus, une recherche de pratique vertueuse en matière d'économie d'énergie est menée en travaillant le lait dès après la traite, évitant une phase de refroidissement avant la chauffe.	6/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	NA	Bonus : 0 ou 3 points
Total			23,5/35 soit 67 %
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 17,5/35			

Avis du comité technique

D'une manière générale, les pratiques de production et de transformation sont vertueuses. Aussi, les évaluateurs ont invité l'exploitant à étudier une certification bio, qui permettrait de renforcer la valorisation des produits dans la mesure où les produits laitiers frais biologiques sont très recherchés par les magasins bio. Ils ont rappelé que les exploitations pouvaient se faire accompagner par les chambres pour s'engager dans des démarches de certification.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- **Dimension innovante** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence, en particulier du fait du produit très particulier.
- **Dimension partenariale** : à la vue du rôle clé des partenaires dans le développement du réseau de l'exploitation pour la commercialisation localement de ses produits, la note proposée pourrait être réévaluée à 10/10.
- **Caractère structurant** : La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- **Caractère décisif de l'aide** : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence sous réserve d'identifier ce que la démarche partenariale avec le GAL a pu faire évoluer dans le projet. Dans le cas contraire, et n'ayant pas eu de jurisprudence pour les notes allant de 0 à 2, la note pourrait être réévaluée entre 0 et 2 et assortie d'une nouvelle argumentation pour alimenter la jurisprudence.
- **Dimension environnementale** : au-delà du respect de la norme minimale (5/10) L'ajout avéré de panneaux photovoltaïques (+1) et l'augmentation de la part de lait ne nécessitant plus d'être réfrigérée (+1), la note pourrait être réévaluée à 7/10.

La note proposée par le comité technique pourrait être réévaluée entre 23/35 et 26/35.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		10/10
Caractère structurant	Oui	Le GAL ajoute 1 point car les effets du projet sont qualifiables et crédibles	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	LE GAL ajoute 2 points étant donné le taux conséquent que pourrait représenter l'aide FEDER avec la proactivité du GAL pour y parvenir.	4/5
Dimension environnementale	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	7/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Oui		
Total			29/35 soit 83 %
Minimum pour être sélectionné :50% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse de l'Autorité de Gestion au GAL du 14/10/2025

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Forfait 1-Travaux de construction du bâtiment et extérieurs	14 224,34 €
Forfait 2-Travaux et équipements intérieurs	83 200,46 €
Forfait 3-Conditionneuse à yaourts	29 950,00 €
Forfait 4-Vitrine réfrigérée	10 704,60 €
TOTAL	138 079,40 €

Détail	
Dépenses présentées par le bénéficiaire	161 449,81 €
Dépenses éligibles	138 079,40 €
Dépenses éligibles/plafonnées	138 079,40 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Fonds Européens - FEADER	80.00 %	71 801,28 €
Département - Charente-Maritime	20.00 %	17 950,32 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	65.00 %	89 751,60 €
Autofinancement privé	35.00 %	48 327,80 €
-----SOUS-TOTAL FINANCEMENTS PRIVES	35.00 %	48 327,80 €
TOTAL		138 079,40 €

Avis du service instructeur :

L'opération entre dans les objectifs de la fiche action 6 de la stratégie du GAL Iles et estuaires charentais 21-27. Elle vise à développer l'offre de produits alimentaires issus de l'agriculture locale en circuits courts sur le territoire. Le projet permettra à l'EARL de Pelard d'augmenter et de sécuriser sa production de fromages et de yaourts et de maintenir 1 emploi sur l'exploitation.

Le montant d'aide FEADER maximal sur ce projet est de 71 801,28 euros. Le taux réglementaire maximal d'aide publique de 65% est respecté. Le service instructeur Région communiquera aux services du Département de Charente-Maritime les conclusions de son instruction afin qu'une convention avec le porteur soit rédigée sur la base du plan de financement instruit dans le présent dossier.

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

Intitulé du projet	Etudes capacitaires d'un ensemble d'opérations d'aménagement de logements en résidence principale
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes de l'île d'Oléron
FICHE-ACTION	N° 4 - Elaborer un plan d'action foncière
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Alain Schiocchet / Séverine Lesur
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	
RÉSUMÉ DU PROJET	La communauté de communes sollicite la SPL de Charente-Maritime pour études capacitaires portant sur un ensemble de fonciers priorités par la Communauté de Communes de l'île d'Oléron dans le cadre des travaux de définition de la stratégie foncier/habitat du territoire qui se sont déroulés de janvier 2022 à septembre 2023 (stratégie validée par le Conseil Communautaire du 5 octobre 2023).
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	197 780 HT
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	80 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Communes de la communauté de communes de l'île d'Oléron

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	L'île d'Oléron est un territoire attractif, fortement pourvoyeur d'emplois pour les actifs (indicateur de concentration d'emplois : 107 emplois pour 100 actifs résidents). Toutefois, ce dynamisme économique présente de réels signes de fragilité du fait de la tension immobilière inédite qui s'exerce aujourd'hui sur le territoire. C'est pourquoi, la Communauté de Communes a décidé de développer une politique foncière ambitieuse et volontariste d'acquisition de foncier en vue de réaliser des opérations de logements en résidence principale à destination des Oléronais sur un territoire contraint. Pour structurer la démarche à l'échelle de l'île, les élus communautaires ont décidé de se doter d'une stratégie foncier/habitat élaborée avec le concours des 8 communes et adoptée à l'unanimité par délibération du 5 octobre 2023. Le principal enjeu de cette stratégie étant de concilier production de logements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et ralentissement de l'étalement urbain. En effet, l'objectif du territoire est de restructurer l'habitat autour des centres-bourgs et des villages afin d'offrir une qualité de vie durable aux habitants, d'anticiper le vieillissement de la population, mais également d'optimiser les coûts d'aménagement pour la collectivité. Le travail réalisé a permis de cibler les outils et leviers mobilisables en matière de planification et d'urbanisme et d'identifier finement les opportunités foncières. Dans un 1er temps, 65ha ont été identifiés. Sur ces 65ha, un travail minutieux a été réalisés avec les communes et a permis de cibler plus précisément 25ha qui ont ainsi été priorisés. La Communauté de Communes de l'île d'Oléron a sélectionné 18 terrains répartis sur les différentes communes de l'île, dont elle souhaite connaître précisément le potentiel en vue de remplir ses objectifs de production de logements à l'année. Les études de faisabilité projetées doivent permettre d'étudier la capacité de ces sites en terme d'organisation des espaces, de nombre de logements et d'approche économique. Par délibération du 5 octobre 2023, la Communauté de Communes a décidé de confier ces études à la SPL

	Charente-Maritime Développement au regard de l'article L.2511-1 et suivants du code de la commande publique. Les fonciers étant très diverses tant sur leur localisation que sur leur taille, il a été décidé de différencier 2 types d'études : - celles sur des fonciers limités au nombre de 6 études - celles portant sur des fonciers plus grands, nécessitant de travailler des scénarios d'aménagement et des hypothèses de programme multiples : au nombre de 12 études. Dans chacun des cas et pour chaque foncier priorisé, la SPL - Charente-Maritime Développement effectuera des études comprenant : Un volet réglementaire et capacitaire : - Études réglementaire & contraintes de site (topo, forme de la parcelle, présence et dimensionnement des réseaux...) - Approche d'un programme de logements : typologie - Détermination des surfaces de plancher possible sur le périmètre, ré-interrogation des périmètres le cas échéant - Étude de faisabilité / documents graphiques : proposition de schémas et d'organisation des espaces et des lots (accès, voirie, espaces verts ...) Un volet économique : - Estimations travaux sur la base du scénario retenu - Bilan global de l'opération, intégrant le coût de foncier - Approche du montage opérationnel Déroulé de la mission : - Réunions techniques et programmatiques avec la Communauté de Communes (1 réunion) : hiérarchisation des études, validation du programme ou de l'approche - Réunions techniques avec la Communauté de Communes et les communes (1 réunion par commune) : présentations de la démarche, recueil des attentes spécifiques des communes - Réunions stratégiques avant présentation aux élus (2 réunions) - Présentation aux élus sur un dossier de synthèse (2 réunions) - Rédaction d'un dossier de synthèse sur l'ensemble des fonciers ; proposition de hiérarchisation des études selon des critères d'acquisition, de faisabilité technique, de coût et de calendrier
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objectif de cette mission est de sécuriser économiquement les acquisitions à venir en définissant précisément le potentiel des sites priorisés et en validant la viabilité des opérations correspondantes dans le cadre d'un montage opérationnel adéquat. Un document de présentation par site et un document de synthèse seront rédigés.

	Les modalités d'acquisition de ces terrains sont diverses : à l'amiable, par voie de préemption ou par voie d'expropriation. Dans le cas d'une acquisition par voie de préemption ou par voie d'expropriation, ces études permettront de sécuriser juridiquement les actes et de préparer le cas échéant les dossiers d'expropriation. Résultats attendus : - Améliorer la production d'une offre de logements à l'année : sociaux, intermédiaires et libres - Améliorer le parcours résidentiel des résidents à l'année - Créer une offre de logements neufs énergétiquement performants Impacts pour le territoire : - Permettre aux Oléronais de se loger en répondant à une offre de logements locatifs à l'année quasi inexistante - Permettre aux Oléronais d'accéder à la propriété en développant des programmes de logements accession abordable quasi inexistante
--	---

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	- Le chargé de mission foncier / habitat - La responsable du service habitat santé social
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	- Développement d'un espace spécifique foncier du SIG du Pays de Marennes Oléron
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	- Support par communes des fonciers étudiés

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 04/12/2023	Au 31/10/2024

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET
L'EPF (Etablissement Public Foncier) de Nouvelle Aquitaine pourra être sollicité pour effectuer les acquisitions foncières pour le compte de la communauté de communes

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Etude	197 780 €	Région NA	25 000 €
			Ets Public Foncier NA	50 000 €
			VTFE FEDER	80 000 €
			CdC Île d'Oléron	42 780 €
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	€	<i>Sous-total assiette GAL</i>	197 780 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		197 780€	Total	197 780 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le vendredi 20 septembre à 10h en visio	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Séverine Lesur	Responsable du service Habitat Santé Social – CdC Île d’Oléron
	Alain Schiocchet	Chargé du Foncier/Habitat – Service Habitat Santé Social – CdC Île d’Oléron
	Virginie Guyon	Directrice adjointe Aménagement, Transition Écologique et Mobilités Responsable du service Aménagement et Habitat – CA Rochefort Océan
	Jérôme Genet	Chargé de l’habitat et du logement – Service foncier habitat et transition énergétique – CA de Royan Atlantique
	Michaël Spada	Directeur du PETR Marennes Oléron
	Inès Waeyaert	Chargée des financements européens et du financement des projets – Service Financement des projets et contractualisation – CA de Royan Atlantique
	Florence Bobillon	Chargée d’accompagnement des porteurs de projet – CdC Île d’Oléron et Bassin de Marennes

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	Le projet s'inscrit complètement dans l'objectif 12 du SCoT, approuvé en juillet 2024 et intitulé « Répondre aux besoins en logement » et notamment l'objectif 12.2 : « produire plus de logements abordables ». Le projet s'inscrit dans la stratégie foncier/habitat de la Communauté de communes de l'Île d'Oléron dont l'enjeu principal est de concilier production de logements nécessaires à l'accueil de nouveaux habitants et aux résidents à l'année et ralentissement de l'étalement urbain.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur [ilesetestuairescharentais.com](https://www.ilesetestuairescharentais.com)

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	La réalisation d'études capacitaires, réglementaires et financières avant acquisition du foncier permet de mettre en adéquation l'objectif de production de logement et le prix d'acquisition du foncier. Tous les produits mis en œuvre doivent permettre de conserver la maîtrise du foncier pour l'accession (Bail réel solidaire et BRILO : Bail Réel Immobilier de l'île d'Oléron) et pour la location. La dimension innovante ne tient pas tant à la mobilisation des outils qu'à l'intérêt de l'étude qui présente des opérations en situation réelle avec des outils financiers. Gros travail pédagogique effectué sur la densité foncière afin d'informer et de convaincre les élus.	4/5
Dimension partenariale	Oui	La Communauté de communes de l'île d'Oléron pilote le projet en lien avec les communes pour l'identification et la priorisation du foncier. La SPL Charente-Maritime Développement assure la mise en œuvre des études et un accompagnement méthodologique. La participation de la SPL consolide le partenariat avec l'EPF et donne une dimension opérationnelle. Après les études, l'établissement public foncier pourra faire l'acquisition des fonciers pour le compte de la CdC.	OP2 : 5/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Ce projet vise à développer des programmes de construction de logements en accession et location sociales, intermédiaires et abordables sur l'ensemble de l'Île d'Oléron. L'étude va au-delà des propositions du ScoT. Le projet aura de multiples impacts pour le territoire : les différents services (Communes, CdC, Etat, etc.) seront outillés pour évaluer l'impact d'un projet immobilier de logement à l'année sur les zones étudiées. Ils disposeront de plusieurs outils de maîtrise foncière et pourront donc s'adapter à plusieurs types de situation. L'outillage des communes va loin et est complet. Cela traduit une volonté politique forte pour accueillir des résidents à l'année. Les besoins identifiés sont bien traduits (la typologie de logement est adaptée aux besoins du territoire, notamment) tout en gardant la qualité des opérations.	5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	Le projet est en cours, l'organisation tardive du Comité technique est liée au délai de réponse de la Région quant à l'éligibilité de la SPL au volet territorial des fonds européens.	2.5/5
Dimension environnementale	Non	NA	/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	La SPL Charente-Maritime Développement procèdera à 18 études au total dans le but de sécuriser le volet réglementaire et capacitaire ainsi que le volet économique. La technicité des études liant prix du foncier, construction de logement et densité de construction, espace réservé aux stationnements, voirie, etc. tout en tenant compte des souhaits des communes (niveau de densification et stationnements) nécessite une expertise transversale non disponible à la CdC.	Bonus : + 3 points
Total			19.5/20 soit 97.5%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Avis du comité technique

Cf. les critères dans la partie précédente.

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension partenariale : à la vue des partenariats engagés et du rôle clé de coordination des acteurs joué par la CCIO, la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : les résultats sont qualifiables, crédibles et concerneront l'échelle de l'EPCI. La note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement : le bonus est validé.

La note proposée par le comité technique est conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	4/5
Dimension partenariale	Oui		5/5
Caractère structurant	Oui		5/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		4/5
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3 points
Total			19,5/20 soit 97,5 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 14/10/2025

Plan de financement proposé à l'ICP 28/11/2025 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	197 780,00 €
TOTAL DEPENSES	197 780,00 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Région - Nouvelle-Aquitaine	12.64%	25 000,00 €
Autres - Divers	25.00%	49 445,00 €
Fonds Européens - FEDER	40.45%	80 000,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT_PUBLIC	21.91%	43 335,00 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	197 780,00 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération répond aux objectifs de la fiche action 4 du programme du GAL Iles et estuaires charentais de garantie d'un accès de tous à un habitat approprié et économe en énergie en recherchant à faciliter l'accès au logement des résidents permanents sur le territoire et s'inscrit dans les typologies d'actions de l'axe 5 FEDER. Cette étude sur

l'habitat participe à une stratégie de dynamisation des centres bourgs sur l'île et plus largement à la mise en oeuvre d'une stratégie foncière innovante de la part de la collectivité. Le partenariat avec la SPL Charente-Maritime Développement représente un apport en ingénierie et en compétence dans ce domaine. Le montant d'aide FEDER est plafonné au montant sollicité par le porteur de projet dans sa demande d'aide. Le taux minimum de 20% d'autofinancement est respecté (opération d'investissement).

Fiche de Présentation de Projet GAL Îles et Estuaires Charentais 2021-2027

Version 1.5 du 25/07/2024

INTITULÉ DU PROJET	Réalisation d'une étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques
PORTEUR DE PROJET	Communauté de communes de l'Île d'Oléron
FICHE-ACTION	FA3 – Equipement, services de proximité et offre culturelle pour les populations présentes.
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Florence BOBILLON (CCIO/CCBM)
RÉSUMÉ DU PROJET	La raréfaction foncière sur le territoire de l'île d'Oléron, associée aux enjeux climatiques et environnementaux, amènent la collectivité à élaborer une nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et équipements économiques, afin de préserver sur le long terme l'attractivité du territoire et de contribuer à la transition écologique et énergétique par de nouvelles pratiques d'aménagement. Pour cela, la communauté de communes souhaite être accompagnée dans la réalisation d'une étude de faisabilité qui doit vérifier l'opportunité de développer : • Une nouvelle offre immobilière et d'accompagnement à destination des entreprises (type pépinière, hôtel d'entreprises, ateliers-relais, services aux entreprises...) • De nouveaux modes de gestion du foncier économique (attribution et acquisition), par la mise en place d'outils juridiques diversifiés et adaptés (bail à construire, droits de préemption, expropriation...)
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	36 000 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	20 000 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	PARENT Michel SUEUR Christophe BRECHKOFF Thibault ROBILLARD Patrice

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc.)	Ile d'Oléron

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	La raréfaction foncière est une problématique avec laquelle l'Île d'Oléron doit composer tout en maintenant son dynamisme économique. C'est pourquoi, la communauté de communes s'attache à définir une stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et des équipements économiques. Aussi, la communauté de communes a commandité cette étude afin de se faire accompagner dans la mise en œuvre de nouveaux équipements à destination des entreprises pour faciliter leur parcours résidentiel et dans la définition de nouveaux modes de gestion du foncier économique. L'étude est constituée de deux volets : • Un volet opérationnel pour la création d'une nouvelle offre locative et d'accompagnement à destination des entreprises, découpé en 3 phases : 1. Diagnostic territorial 2. Dimensionnement et positionnement 3. Fonctionnement, cadre juridique et financement • Un volet d'étude prospective d'attribution et d'acquisition foncière via la mise en place de nouveaux outils juridiques.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	Objectifs Développer l'attractivité du territoire, sécuriser les jeunes entreprises, accompagner le développement d'entreprises artisanales dans un contexte de sobriété foncière Résultats L'étude doit permettre de : • Vérifier la faisabilité économique de nouveaux outils immobiliers et d'accompagnement économique, • Structurer le tissu économique • Dimensionner les équipements selon les besoins identifiés, • Définir la nature des outils immobiliers à mettre en œuvre (pépinière, hôtel artisanal...) et les outils juridiques à déployer dans la gestion du foncier (bail à construire, ...), • Outiller les élus de la collectivité pour passer à l'action (aide à la décision) Impacts En s'engageant dans la réalisation de cette étude, la communauté de communes cherche à : • Développer l'attractivité du territoire, • Sécuriser les jeunes entreprises, • Accompagner le développement d'entreprises artisanales, • Sécuriser le parcours résidentiel des entreprises, • Favoriser l'entrepreneuriat et le développement de l'emploi, • Optimiser l'occupation foncière des espaces économiques par de nouvelles modalités de gestion et d'acquisition, • Contribuer à la transition écologique et énergétique (nouvelles pratiques de construction et d'aménagement : gestion du pluvial, photovoltaïque, matériaux biosourcés...)

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Le pilotage de ce projet est assuré par le service Développement économique. Le bureau d'études Terre D'Avance a été mandaté pour réaliser l'étude.
Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	1/ Livrable final : l'étude finalisée • Sur le volet immobilier : diagnostic territorial, dimensionnement envisagé des équipements, proposition de fonctionnement, cadre juridique et financement des opérations • Sur le volet foncier : proposition détaillée d'outils juridiques à disposition de la collectivité pour conserver la maîtrise foncière ou procéder à des acquisitions foncières et/ou immobilières dans les espaces économiques publiques et privés du territoire insulaire. Analyse juridique comparative des différents outils (avec jurisprudence actualisée...), présentant les avantages/inconvénients et les modalités de mise en oeuvre (exemple de baux à l'appui...) 2/ Outil de suivi : les outils d'évaluation du marché et les outils de suivi du service Marchés.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 01/02/2023	Au 30/09/2023

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION Du PROJET

2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL				
Dépenses*			Financeurs	
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Etude	36 000,00 €	Région Nouvelle Aquitaine	16 000,00 €
			Volet territorial des fonds européens	20 000,00 €
	Sous-total assiette GAL	36 000,00 €	Sous-total assiette GAL	36 000,00 €
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)		- €		- €
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €
Total		36 000,00 €	Total	36 000,00 €

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	09/11/2023 à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Sylvie LE GROS	Resp. Dev Eco - CARA
	Inès WAEYAERT	Animatrice Proxi - CARA
	François AMAND	Service financement de projets - CARA
	Guy MARY	Maire de Chaillevette
	Magali MENON	CCI de Royan
	Angélique OUVRARD	Resp Emploi et Formation - CARO
	Léa GUIGNOUARD	Animatrice de la pépinière d'entreprise - CARO
	Camille COUSSY VETEL	Directrice Finances - CARO
	Cristelle BOUCHALAIS COUZON	Animatrice Proxi - CARO
	Emilie LE ROY	Animatrice Proxi - CARO
	François TISSOT ROSSET	Resp. Dev Eco - CCIO
	Florence BOBILLON	Animatrice Proxi - CCIO/CCBM
	Fanny GIRARD	Resp. Dev Eco - CCBM
	Michael SPADA	Coordinateur du GAL
	Rémi QUIQUE	Entrepreneur à Marennes
	Marielle BOUTRUCHE	CD17

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	L'étude de faisabilité pour optimiser l'aménagement et la gestion des espaces et équipements économiques s'inscrit dans la stratégie foncière actuellement en cours de déploiement sur l'Île d'Oléron (Oléron 2035).	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur [ilesetestuairecharentais.com](https://www.ilesetestuairecharentais.com)

artistique			
------------	--	--	--

Notation

CRITÈRES NOTATION ²	DE	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante		Oui	La double dimension de l'étude qui associe étroitement développement économique et gestion du foncier est intéressante (bail à construire, notamment). Les résultats de l'étude permettront de faciliter le parcours immobilier des entreprises par une offre complète intégrant une offre locative et un accompagnement économique. Ils permettront également de redéfinir les conditions d'attribution du foncier économique et d'explorer de nouveaux leviers d'acquisition par la CCIO. Le comité technique remarque cependant le caractère non innovant de ce type d'étude et, d'une manière générale, de la démarche, à l'échelle du territoire bien qu'il soit reconnu qu'il puisse être nouveau à l'échelle de l'île d'Oléron.	2,5/5
Dimension partenariale		Oui	Un partenariat efficace et approprié au projet qui s'établit à plusieurs niveaux : partenaires économiques (chambres consulaires, entreprises, réseaux RH, etc.) et institutionnels (la Région NA qui suit de près cette étude) et local (le projet s'inscrit dans la continuité de la Maison des Entreprises, créée en 2015). Le Comité technique alerte sur le bail à construire : les banques connaissent peu ce mode de gestion et peuvent être parfois réticentes à accorder des financements aux entreprises qui s'engagent dans cette voie. Une information de tous les acteurs relative à ce mode de gestion serait pertinente.	3/5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	L'étude initie un projet très structurant. L'étude s'inscrit dans la nouvelle stratégie d'aménagement et de gestion des espaces et équipements économiques de la CCIO. Elle vise à vérifier l'opportunité de développer (a) une nouvelle offre immobilière et d'accompagnement à destination des entreprises et (b) de nouveaux modes de gestion du foncier économiques (attribution et acquisition) par la mise en place d'outils juridiques (bail à construire, droit de préemption, expropriation, ...). <i>Le comité technique alerte sur la nécessité de sécuriser l'usage et l'utilisation du foncier et de conforter le parcours résidentiel d'entreprise présentes sur le territoire.</i>	4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui	L'étude sera financée compte tenu de son importance. Pas d'effet levier direct, donc. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5
Dimension environnementale	Non	Cette étude n'est pas concernée par la dimension environnementale	4/5
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			12/20 soit 60%
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la proposition de jurisprudence pour l'analyse des critères de notation transmise en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : Le caractère innovant porte sur l'association des problématiques "développement économique" et "gestion foncière" dans une même étude. Si cela n'est pas reconnu comme nouveau à l'échelle du territoire Îles et Estuaires Charentais par le comité technique, cela l'est à l'échelle de l'île d'Oléron. Au regard des éléments de jurisprudence proposée, la note pourrait être alors de 3/5.
- Dimension partenariale : Avec les éléments communiqués, il est plutôt compris que les partenaires sont associés à l'étude mais que la définition du besoin (cahier des charges)

émane essentiellement du porteur. La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.

- Caractère structurant : La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée (recherche d'impacts concrets long terme sur une problématique bien identifiée et à l'échelle de tout l'EPCI).
- Caractère décisif de l'aide : La note envisagée est conforme à la jurisprudence proposée.

La note proposée par le comité technique pourrait, selon la proposition de jurisprudence, être réévaluée à 12,5/20.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Le GAL considère que le projet est novateur sur un bassin de vie cohérent et augment donc la note de 0,5 point.	3,5/5
Dimension partenariale	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Non		1/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			13/20 soit 65 %
Minimum pour être sélectionné : 60% de la note maximum, soit : 12/20			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée au GAL du 14/10/2025

Plan de financement proposé à l'ICP 28/11/2025 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 1	43 080,00 €
TOTAL DEPENSES	43 080,00 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Région - Nouvelle-Aquitaine	33.33%	14 360,00 €
Fonds Européens - FEDER	42.86%	18 464,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT_PUBLIC	23.81%	10 256,00 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	43 080,00 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération répond aux objectifs de la fiche action 3 du programme du GAL Iles et estuaires charentais à travers la recherche d'une amélioration et d'une harmonisation du niveau d'équipements et d'offre de services sur le territoire et s'inscrit dans les typologies d'actions de l'axe 5 FEDER. Cette étude sur l'immobilier d'entreprises participe à une stratégie de dynamisation des centres bourgs sur l'île et plus largement à la stratégie de développement économique de la collectivité, compétente dans ce domaine. Le montant d'aide FEDER est plafonné au montant sollicité par le porteur de projet dans sa demande d'aide.

Fiche de Présentation de Projet

GAL Îles et Estuaires Charentais

2021-2027

Version 1.4 du 10/06/2024

INTITULÉ DU PROJET	Elaboration du plan de gestion et de valorisation du Jardin des retours et du Jardin de la marine à Rochefort
PORTEUR DE PROJET	CARO
FICHE-ACTION	FA 2- Préservation et promotion des paysages et du patrimoine
ANIMATEUR EN CHARGE DE L'ACCOMPAGNEMENT	Cristelle Bouchalais-Couzon
CONTACT NOTÉ SUR MDNA	Cristelle Bouchalais-Couzon
RÉSUMÉ DU PROJET	Mission d'étude permettant de qualifier des dispositions de gestion et d'entretiens des jardins en site labellisé Grand Site de France
COÛT TOTAL DU PROJET (dépenses hors GAL comprises)	48 400 €
MONTANT D'AIDE ENVISAGÉ	20 804 €
MEMBRES DE GAL IDENTIFIÉS EN SITUATION DE CONFLIT D'INTÉRÊT POTENTIEL	BOURBIGOT Sébastien MAUGAN Claude BESSAGUET Bruno LESAUVAGE Thierry GIREAUD Isabelle PACAUD Lionel GILARDEAU Jean-Marie BURNET Alain

1. Description du projet

LIEU OÙ SE DÉROULE LE PROJET	
Préciser ici l'étendue du projet : lieu(x) de réalisation, la zone d'impact (à l'échelle communale, EPCI, départementale, régionale, etc)	Impact régional

PRÉSENTATION DU PROJET ET OBJECTIFS	
Présentation générale du projet (dont contexte) et présentation détaillée du projet : détailler les actions mises en œuvre pour réaliser le projet (phases du projet le cas échéant)	Les évolutions du climat, des usages, organisationnelles, administratives invitent la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort, associées aux Services de l'Etat, à mettre en place une démarche visant à qualifier les entretiens des jardins (jardin des retours et jardins de la marine) qu'ils soient courants ou qu'ils visent des transformations. L'œuvre du Jardin des retours, plus particulièrement, fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de la ville de Rochefort puisqu'il se trouve en site classé et il rassemble de manière emblématique les caractères du site de l'estuaire de la Charente et de l'arsenal de Rochefort, récemment labellisé Grand Site de France. Il est donc important de mettre en place un document de référence, document cadre permettant d'établir des principes et des modalités d'une gestion explicite à long terme, tant pour la conduite technique par les Services que pour les autorisations administratives au titre du site classé.
Objectifs recherchés et résultats escomptés (cible visée, impacts attendus, ...)	L'objet de la mission d'étude est de qualifier des dispositions de gestion ; elle ne s'attache pas à proposer des projets d'aménagements. Quatre objectifs sont poursuivis : • L'établissement d'un diagnostic historique, paysager et fonctionnel • La définition des enjeux et la mise en perspective de la gestion actuelle • La définition de fiche actions • Une assistance à maîtrise d'ouvrage Le public visé est : • Les Services en charges de l'entretien des jardins • Les élus afin de mieux cerner les enjeux • Les Services de l'Etat en matière d'application des autorisations • et par extension le tourisme

MOYENS MIS EN OEUVRE	
Moyens humains (technique et administratif, sous-traitance, prestation de service) affectés au projet	Personnel de la CARO accompagné par l'inspectrice des sites

Moyens matériels utilisés pour les besoins du projet, le cas échéant (équipement, consommables, etc.)	RAS
Outils/Modalités de suivi/Documents/Livrables permettant de prouver la réalisation du projet et l'atteinte des objectifs	La qualité de l'opération sera mesurable au regard de l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites. Le suivi des informations de gestion dans les outils de suivi technique du service espaces verts : évolution des du niveau d'intégration des informations dans le logiciel technique (SIG, ASTECH) en début et en fin d'opérations. Le livrable sera un plan de gestion

CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	
Du 20/06/2024	Au 20/02/2026

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE IMPORTANTE POUR LA BONNE COMPRÉHENSION DU PROJET



2. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL					
Dépenses*			Financeurs		
Dépenses potentiellement retenues pour le GAL	Tranche ferme		DREAL	17 908.00 €	37%
	Diagnostic	20 750.00	FEDER OS 5	20 804.00 €	43%
	Enjeux et mise en perspective	10 950.00	Autofinancement	9 688.00 €	20%
	Création de fiches actions	14 325.00			
	AMO	2 375.00			
	<i>Sous-total assiette GAL</i>	48 400.00 €	<i>Sous-total assiette GAL</i>	48 400.00 €	100%
Dépenses potentiellement non retenues pour le GAL (écartées)	Tranche conditionnelle Programmation aire des grèements	5 035.00 €	Fonds propres CARO	5 035.00 €	-
				-	-
	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	5 035.00 €	<i>Sous-total hors assiette GAL</i>	- €	-
Total		53 435.00 €	Total	53 435.00 €	100%

* Montants TTC uniquement pour les porteurs privés ne récupérant pas la TVA

3. Analyse des critères de sélection

Date et composition du Comité Technique

Date et lieu de la réunion de comité technique	Le 27 novembre 2024 en visio de 11h30 à 12h30	
Participants à la réunion de comité technique	Prénom NOM	Fonction et structure
	Pierre Verger	Ingénieur gestion des eaux pluviales urbaines _ CARA
	Camille Courtine	Paysagiste _ CdC Oléron
	Florence Bobillon	Animatrice de proximité_CdC Oléron et CCBM
	Inès Waeyaert	Animatrice de proximité_CARA
	Michaël Spada	Coordinateur Interfonds Iles et Estuaires_PMO
	Julie Chauvin	Cheffe de service Financement de Projets _ CARO
	Arnaud Dautricourt	Membre du GAL Iles et Estuaires
	Alain Burnet	Membre du GAL Iles et Estuaires
	Laurent Dumas	Chef de projets Opération Grand Site

Analyse du Comité Technique

Critères éliminatoires

CRITÈRES ÉLIMINATOIRES ¹	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE RÉSULTAT
Cohérence territoriale	Oui	2020 : Obtention du label « Grand Site de France » de l'Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort pour 6 ans. (Renouvellement en cours) 2021 : Approbation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Rochefort dont une des Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) est le « jardin des retours ». Axe 3 du contrat de territoire de la CARO « Accroître le rayonnement et la diversification de l'activité industrielle et conforter la destination touristique » notamment par les actions de valorisation des paysages et de gestion des flux des sites emblématiques du Grand Site de France - Estuaire de la Charente et Arsenal de Rochefort.	Critère rempli
Dépenses salariales	Non		Non concerné
Hébergement touristique privé	Non		Non concerné
Manifestation culturelle et artistique	Non		Non concerné

¹ Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Notation

CRITÈRES DE NOTATION ²	CONCERNÉ	PROPOSITION D'ARGUMENTAIRE	PROPOSITION DE NOTE
Dimension innovante	Oui	L'innovation de ce projet réside dans l'ambition forte et volontaire de créer un document cadre entre l'Etat, garant des protections, et les collectivités gestionnaires, pour entretenir les jardins ainsi que par l'élaboration de fiches actions visant à transmettre les éléments de gestion au sein des services techniques.	3/5 <i>forme originale d'organisation</i>
Dimension partenariale	Oui	Le document cadre sera étroitement élaboré entre la CARO, la Ville de Rochefort d'une part et la DREAL avec l'inspectrice des sites et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine). Le document sera soumis pour avis à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS composé entre autres des représentants élus des collectivités territoriales et des personnes qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et, le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles). Compte tenu des enjeux du site (notoriété de l'œuvre, importance au titre du label Grand Site de France), le plan de gestion sera également adressé à la Commission Supérieure des Sites Perspectives et Paysages. Par ailleurs, la concertation avec le concepteur du Jardin des retours - Monsieur Bernard Lassus - et le caractère collaboratif de la démarche (décideurs, services gestionnaires) permettront l'établissement de documents pertinents et une mise en œuvre facilitée. L'étude constitue une occasion pour les acteurs cités dans la gouvernance de la démarche, d'accroître une culture commune concernant les qualités du jardin et de sa sensibilité, auprès des parties prenantes de la gouvernance et des agents les plus concernés. L'équipe missionnée précisera les modalités d'échanges avec Monsieur Bernard Lassus, concepteur du Jardin des Retours, en vue de conduire les consultations techniques relatives aux principales propositions. Parallèlement, un représentant de M. Bernard Lassus participera aux travaux du Comité de pilotage. Ce document permettra aussi de capitaliser les connaissances, souvent orales, des agents techniques.	OP1 : 4 /5

² Définition et jurisprudence disponible en ligne sur ilesetestuairescharentais.com

Caractère structurant	Oui	Les jardins sur les rives de la Charente à Rochefort marquent les transformations de la ville, de 1666 à aujourd'hui, du jardin du château en passant par le jardin de la marine, jusqu'au jardin des retours. Ils occupent une place prépondérante dans la vie de la ville et de l'agglomération et la notoriété de l'œuvre du Jardin des retours a fait rayonner le site sur le plan international. Dans le jardin des retours, la Corderie Royale accueille une cité administrative importante - la CCI, la Médiathèque, le siège du Conservatoire du Littoral et le siège du Centre International de la Mer (CIM), totalisant ainsi près de 300 emplois. Par ailleurs, dans le sillage de la construction de l'Hermione, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan porte un projet touristique et de mise en valeur du site, « l'Arsenal des mers ». Le centre d'Interprétation du Centre International de la Mer au sein de la Corderie Royale et plus globalement le développement touristique porté par la CARO, avec le parcours Lumina au sein du Jardin des retours, les activités de visite entre les Formes de Radoub, sont les points de fixation touristique de cet ensemble. Lien entre la ville et le fleuve, le Jardin des Retours et la Corderie Royale sont un lieu de promenade. L'attrait de ce lieu singulier autant que sa position géographique dans la ville et l'espace qu'il présente en font de plus en plus un lieu privilégié pour organiser toutes sortes d'animations. La Ville de Rochefort, la CARO, les associations, les entreprises, y organisent des festivals, des spectacles et animations culturels, des événements associatifs et sportifs, des rassemblements... Ces événements nombreux, qu'ils soient intimistes, avec quelques dizaines de personnes, soit de grande ampleur (jusqu'à environ 7 000 visiteurs par jour) ont lieu sur le site, chaque année.	3/5 + 1 effets attendus sont très précisément qualifiés et crédibles (signes concrets d'appropriation, zone d'incertitude quasi-nulle sur la réussite du projet, études préalables solides...)
Caractère décisif de l'aide	Oui	Pas d'effet levier direct. Néanmoins, l'ensemble des aides accordées impactent globalement le budget des EPCI et par conséquent, le nombre de projets qu'ils pourront mettre en œuvre.	2,5/5

Dimension environnemental e	Oui	Les évolutions du climat ont décidé la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Ville de Rochefort, associées aux Services de l'Etat, à mettre en place une démarche ambitieuse afin de qualifier les entretiens des jardins. En effet, l'ensemble du patrimoine arboré est confronté à des besoins qui doivent tenir compte de la situation sanitaire, de la vitalité des sujets, du changement climatique et de la salinité. Cette opération servira à planifier les actions de gestion appropriées sur le long terme (10-15 ans), proposant une vision de la gestion et de l'évolution du site, de pérennisation et de renouvellement du patrimoine végétal, des éléments architecturaux et des usages durables. Un programme d'actions accessible à tous, complété au besoin par des supports spécifiques pour le service Espaces Verts et permettant de définir des modalités de gestion courante, de gestion évolutive, de conservation sera établi. Il sera mis en lien avec les évolutions du site (érosion des berges de Charente, changement climatique, comportement des végétaux). L'approche du patrimoine végétal fera l'objet d'une attention toute particulière. Une analyse donnera lieu à une cartographie des essences et de leur âge. Elle permettra également de localiser les secteurs présentant des désordres sanitaires en vue de pouvoir recouper ces données avec la stratégie de restauration. Une synthèse des données techniques du service Espaces Verts (entretien des espaces verts incluant l'arrosage, les surfaces minérales, le mobilier, etc.), incluant les impératifs de développement durable lié à l'absence de produits phytosanitaires, la gestion économe de l'eau et la prise en compte de la biodiversité permettra d'inscrire les actions sous forme de fiche-actions. Celles-ci intégreront les vulnérabilités et divers aléas caractérisant le site (aléa submersion, fragilité des berges, fragilité des espèces végétales renforcées par le changement climatique).	5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non		Bonus : 0 ou 3 points
Total			18.5/30
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Avis du comité technique : Avis favorable

Analyse selon la jurisprudence par le PMO

En lien avec la jurisprudence existante pour l'analyse des critères de notation et ses éventuelles propositions d'évolution transmises en amont de la séance de GAL dans le dossier de lecture, nous constatons :

- Dimension innovante : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence
- Dimension partenariale : la note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère structurant : La note proposée semble conforme à la proposition de jurisprudence.
- Caractère décisif de l'aide : la note proposée est conforme à la proposition de jurisprudence.
- Dimension environnementale : la note semble conforme à la proposition de jurisprudence.

La note proposée par le comité technique semble conforme à la proposition de jurisprudence.

Analyse et décisions en séance de GAL

CRITÈRES DE NOTATION	CONCERNÉ	ARGUMENTAIRE	NOTE
Dimension innovante	Oui	Pas de remarque complémentaire par rapport aux analyses précédentes	3/5
Dimension partenariale	Oui		4/5
Caractère structurant	Oui		4/5
Caractère décisif de l'aide	Oui		2,5/5
Dimension environnementale	Oui		5/10
Expertise et ingénierie pour les actions relatives au logement	Non	RAS	Bonus : 0 ou 3 points
Total			18,5/30 soit 62 %
Minimum pour être sélectionné : 50% de la note maximum, soit : 15/30			

Analyse de l'Autorité de Gestion sélectionnée en GAL du 14/10/2025

Plan de financement proposé à l'ICP 28/11/2025 :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL – Base HT

Dépenses :

Dépenses prévisionnelles	Montant en €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait1	20 750,00 €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 2	10 950,00 €
Montant forfaitaire (calculé par le service instructeur) - Forfait 3	16 700,00 €
TOTAL DEPENSES	48 400,00 €

Ressources :

Type de financement	Taux de financement	Montant de l'Aide en €
Etat - Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	37.00%	17 908,00 €
Fonds Européens - FEDER	43.00%	20 812,00 €
Autofinancement public - AUTOFINANCEMENT PUBLIC	20.00%	9 680,00 €
TOTAL RESSOURCES	100 %	48 400,00 €

Avis de l'autorité de gestion :

Favorable : opération considérée éligible à la programmation

L'opération s'inscrit dans les objectifs de la fiche action 2 de la stratégie interfonds européens 21-27 du GAL IEC. Il s'agit, à travers l'élaboration d'un plan de gestion pour les jardins emblématiques de la ville de Rochefort, de préserver et de valoriser un patrimoine naturel qui constitue un élément caractéristique des paysages du territoire. L'approche doit permettre de prendre en compte l'impact de l'évolution du climat sur le patrimoine végétal, l'histoire de la ville et des jardins, les usages actuels et les contraintes réglementaires. La préservation des jardins doit notamment être compatible avec un développement touristique de la ville. Le montant d'aide FEDER instruit de 20 812.00 euros correspond au montant sollicité par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan dans sa demande d'aide.